

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**Banque Tuniso-Koweitienne
Groupe BPCE**

Siège social : 10 bis Avenue Mohamed GV, BP 49 - 1001 Tunis -

La Banque Tuniso-Koweitienne - Groupe BPCE- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 7 novembre 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Mohamed Lassad Borji - Cabinet MTBF et Mr Chiheb Ghanmi – cabinet GAC.

BILAN

Arrêté au 31 décembre 2016

(Unité : milliers de dinars)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
				Montant	%
ACTIF					
AC1- Caisses & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	4.1	37 616	27 998	9 618	34%
AC2- Créances sur les établissements bancaires & financiers	4.2	62 124	29 316	32 808	112%
AC3- Créances sur la clientèle	4.3	1 356 943	1 441 780	(84 837)	(6%)
AC4- Portefeuille-titres commercial	4.4	97 572	96 720	852	1%
AC5- Portefeuille d'investissement	4.5	44 289	38 769	5 520	14%
AC6- Valeurs immobilisées	4.6	33 291	33 154	137	0%
AC7- Autres actifs	4.7	18 101	26 089	(7 988)	(31%)
TOTAL ACTIF		1 649 936	1 693 826	(43 890)	(3%)
PASSIF					
PA1- Banque Centrale et CCP	4.8	15 000	-	15 000	-
PA2- Dépôts & avoirs des établissements bancaires & financiers	4.9	137 170	111 401	25 769	23%
PA3- Dépôts & avoirs de la clientèle	4.10	862 092	921 715	(59 623)	(6%)
PA4- Emprunts & ressources spéciales	4.11	493 805	460 085	33 720	7%
PA5- Autres passifs	4.12	57 867	33 070	24 797	75%
TOTAL PASSIF		1 565 934	1 526 271	39 663	3%
CAPITAUX PROPRES					
CP1- Capital		100 000	100 000	-	0%
CP2- Réserves		61 769	56 269	5 500	10%
CP4- Autres capitaux propres		3 604	3 865	(261)	(7%)
CP5- Résultats reportés		1 172	1 351	(179)	(13%)
CP6- Résultat de la période		(82 543)	6 070	(88 613)	(1460%)
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4.13	84 002	167 555	(83 553)	(50%)
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		1 649 936	1 693 826	(43 890)	(3%)

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
Arrêté au 31 décembre 2016
(Unité : milliers de dinars)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
PASSIFS EVENTUELS					
Cautions, avals et autres garanties données	5.1	153 693	203 705	(50 012)	(25%)
Crédits documentaires		54 340	68 185	(13 845)	(20%)
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		208 033	271 890	(63 857)	(23%)
ENGAGEMENTS DONNES					
Engagements de financement donnés		30 287	53 248	(22 961)	(43%)
Engagements de financement donnés sur découvert mobilisé		860	530	330	62%
Engagements sur titres		296	176	120	68%
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	5.2	31 443	53 954	(22 511)	(42%)
ENGAGEMENTS RECUS					
Garanties ETAT, SOTUGAR et COTUNACE	5.3	5 471	13 629	(8 158)	(60%)
TOTAL ENAGEMENTS RECUS		5 471	13 629	(8 158)	(60%)
ENGAGEMENTS DONNES					
Garanties données		15 000	-	15 000	-
TOTAL ENAGEMENTS DONNES		15 000	-	15 000	-

ETAT DE RESULTAT

Du 1^{ER} janvier au 31 décembre 2016

(UNITE : MILLIERS DE DINARS)

	Notes	2016	2015	Variations	
				Montant	%
Produits d'exploitation bancaire					
PR1- Intérêts et revenus assimilés	6.1	96 857	107 573	(10 716)	(10%)
PR2- Commissions	6.2	22 136	21 469	667	3%
PR3- Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	6.3	8 692	7 984	708	9%
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement	6.4	4 226	6 794	(2 568)	(38%)
Total produits d'exploitation bancaire		131 911	143 820	(11 909)	(8%)
Charges d'exploitation bancaire					
CH1- Intérêts encourus et charges assimilées	6.5	(73 005)	(67 446)	(5 559)	8%
CH2- Commissions encourues	6.6	(1 380)	(920)	(460)	50%
Total charges d'exploitation bancaire		(74 385)	(68 366)	(6 019)	9%
PRODUIT NET BANCAIRE		57 526	75 454	(17 928)	(24%)
PR5/CH4- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	6.7	(84 308)	(26 235)	(58 073)	221%
PR6/CH5- Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	6.8	1 390	161	1 229	763%
PR7- Autres produits d'exploitation	6.9	415	675	(260)	(39%)
CH6- Frais de personnel	6.10	(28 557)	(24 605)	(3 952)	16%
CH7- Charges générales d'exploitation	6.11	(13 807)	(11 092)	(2 715)	24%
CH8- Dotations aux amortissements sur immobilisations		(6 677)	(6 003)	(674)	11%
RESULTAT D'EXPLOITATION		(74 018)	8 355	(82 373)	(986%)
PR9/CH10- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		(8 245)	(1 264)	(6 981)	552%
RESULTAT AVANT IMPOT		(82 263)	7 091	(89 354)	(1260%)
CH11- Impôt sur les bénéfices		(280)	(1 020)	740	(73%)
RESULTAT NET		(82 543)	6 070	(88 613)	(1460%)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Du 1^{ER} janvier au 31 décembre 2016
(UNITE : MILLIERS DE DINARS)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		112 946	130 705
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(92 758)	(86 707)
Prêts et avances / remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		(17 642)	(151 315)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		(58 449)	68 014
Titres de placement		(852)	(38 419)
Sommes versées au personnel & créiteurs divers		(28 387)	(23 519)
Autres flux de trésorerie		42 495	12 165
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		(42 647)	(89 076)
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		4 990	5 936
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		(4 130)	34
Acquisitions/cessions sur immobilisations		(6 609)	(6 985)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(5 749)	(1 015)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Remboursement d'emprunts		(20 424)	(20 354)
Augmentation/diminution ressources spéciales		54 350	78 846
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		33 926	58 492
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(14 470)	(31 599)
Liquidités et équivalents de liquidités au début de l'exercice		(82 072)	(50 473)
Liquidités et équivalents de liquidités à la fin de l'exercice	7	(96 542)	(82 072)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2016

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la BTK-BPCE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1^{er} janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par le circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquents.

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

2.1. Evènements significatifs de l'exercice

2.1.1 – En 2016, le coût du risque s'est élevé à 84 308 mDT impactant significativement la performance de la banque qui a enregistré une perte s'élevant à 82 543 mDT. Compte tenu de cette perte, la banque ne respecte ni les ratios de solvabilité ni les normes de concentration et de division des risques prévus par la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie, ce qui l'exposerait à des sanctions pécuniaires non provisionnées dans les états financiers clos le 31 décembre 2016, car non encore arrêtées à la date d'arrêté des états financiers.

2.1.2 - Les travaux d'analyse, de justification et d'apurement, entamés depuis l'exercice 2015, des anciens soldes composant les divers comptes de régularisation actifs et passifs, ont révélé un risque net de 4,1 MDT, qui a été totalement provisionné au niveau des états financiers clos le 31 décembre 2016 (dont 1,4 MDT provisionné depuis l'année 2015).

2.2. Evènements postérieurs à la date de clôture

La Banque n'a pas relevé des événements significatifs pouvant affecter les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016.

Par ailleurs, il est à signaler que la banque a reçu une notification de vérification fiscale approfondie le 10 janvier 2017. Les impôts et taxes concernés par cette vérification sont présentés au niveau du tableau suivant :

<u>Impôts / Taxes objets du contrôle</u>	<u>Période couverte</u>
Impôts sur les sociétés	Du 01/01/2013 au 31/12/2015
Acomptes provisionnels	Du 01/01/2013 au 31/12/2015
Retenues à la source	Du 01/01/2013 au 31/12/2015
TVA	Du 01/01/2013 au 31/12/2015
TFP	Du 01/01/2013 au 31/12/2015
FOPROLOS	Du 01/01/2013 au 31/12/2015
TCL	Du 01/01/2013 au 31/12/2015
Contribution conjoncturelle	Du 01/09/2014 au 31/12/2014
Taxes au profit de la caisse de compensation	Du 01/01/2013 au 31/12/2015
Droit d'enregistrement des jugements	Du 01/01/2013 au 31/12/2015

3. PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la BTK-BPCE sont élaborés sur la base de la valeur des éléments du patrimoine au coût historique.

3.1- Comptabilisation des prêts et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour la valeur nominale.

Les commissions d'étude et de gestion sont prises en compte en totalité dans le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les commissions d'aval sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la Banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post-comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ».

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux relations de la classe B2, B3 ou B4 sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

3.1.1 Provisions pour risque sur prêts

Les provisions pour risque sur prêts sont déterminées sur la base des taux suivants arrêtés par classe de risque conformément aux normes de division de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24, appliqués aux risques encourus (soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues).

- Actifs incertains (classe B2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe B3) : 50 %
- Actifs compromis (classe B4) : 100 %

3.1.2 Provisions collectives

En application de la circulaire n°2012-02 du 11 janvier 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques, la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures précitées, ainsi que la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

A ce titre, les provisions constituées par la Banque jusqu'au 31 décembre 2016 s'élèvent à 11 115 mDT. Les dotations aux provisions au titre de l'exercice 2016 totalisent le montant de 1 500 mDT.

3.1.3 Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire aux Banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la Banque a constitué des provisions additionnelles en couverture du risque net sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Il est entendu par risque net, le montant de l'engagement après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;

- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur ne soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

A ce titre, les provisions additionnelles constituées par la Banque jusqu'au 31/12/2016 s'élèvent à 53 584 mDT. Les dotations aux provisions au titre de l'exercice 2016 totalisent le montant de 5 779 mDT.

3.1.4 Provisions sur le secteur touristique

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 ont été établis compte tenu des dispositions de la circulaire de la BCT n°2015-12 du 22 juillet 2015 prévoyant des mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises exerçant dans le secteur touristique. L'application de cette circulaire par la Banque a eu pour effet la non constatation de dotations aux provisions additionnelles pour un montant de 6 776 KDT.

3.2- Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents

Composition du portefeuille-titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial :

- a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité ;
- b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

Le portefeuille d'investissement comprend les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est considérée utile à l'activité de la Banque (titres de participation à caractère durable) : titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées.

Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres. La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la valeur mathématique pour les titres non cotés. Cette valorisation se fait séparément, pour chaque titre. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont pris en compte en produits d'une manière étalée sur la période concernée.
Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

3.3- Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

3.4- Opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des Etablissements Bancaires, les Etats Financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et dettes en devises et de la position de change en devises convertie sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de décembre 2016. Les gains et les pertes de changes résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31-12-2016.

3.5- Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Mobilier et matériel de bureaux	10 ans	10 %
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Matériel informatique	7 ans	15%
- Logiciel	3 ans	33%
- A. A. et installations	10 ans	10%
- Immeuble d'exploitation (fondation et gros œuvres)	50 ans	2%
- Baies vitrées et carrelages	20 ans	5%
- Boiserie, quincaillerie et ameublements fixes	20 ans	5%
- Installations d'éclairage et de climatisation	10 ans	10%
- Ascenseurs et installations diverses	10 ans	10%
- Fonds de commerce	20 ans	5%

3.6- Impôts sur les bénéfices

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun.

NOTES EXPLICATIVES (Les chiffres sont exprimés en mDT : milliers de Dinars)**ACTIF****Note 4.1 : AC1- Caisses et avoirs auprès de la BCT, CCP, TGT**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à **37 616 mDT** contre **27 998 mDT** au 31 décembre 2015 se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Caisses en dinars	5 968	6 403	(435)	(7%)
Caisses en devises	453	422	31	7%
Avoirs en dinars auprès de la BCT	7 261	17 399	(10 138)	(58%)
Avoirs en devises auprès de la BCT	23 934	3 774	20 160	534%
Total	37 616	27 998	9 618	34%

Note 4.2 : AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2016 à **62 124 mDT** contre **29 316 mDT** au 31 décembre 2015, soit une augmentation de **32 808 mDT** se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Avoirs chez les Banques	9 359	1 898	7 461	393%
Placements en dinars sur le Marché Monétaire	8 002	-	8 002	-
Créances sur les établissements de leasing (*)	44 763	27 418	17 345	63%
Total	62 124	29 316	32 808	112%

(*) Les créances sur les établissements de leasing sont relatives aux sociétés suivantes : AIL, HANNIBAL LEASE, COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING, TUNISIE LEASING et IDEAL SERVICE DE LEASING.

- Ventilation des créances nettes sur les établissements de leasing :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Entreprises liées	39 795	20 110	19 685	98%
Autres	4 968	7 308	(2 340)	(32%)
Total	44 763	27 418	17 345	63%

Note 4.3 : AC3- Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2016 un solde net de **1 356 943 mDT** contre un solde net de **1 441 780 mDT** au 31 décembre 2015, soit une diminution de **84 837 mDT** se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Crédits à la clientèle non échus	1 226 839	1 242 319	(15 480)	(1%)
Créances impayées	305 675	251 582	54 093	22%
Principal impayé	208 502	171 650	36 852	21%
Intérêts impayés	35 847	33 608	2 239	7%
Intérêts de retard & autres impayés	61 326	46 324	15 002	32%
Intérêts & com. courus & non échus	9 551	2 905	6 646	229%
Autres comptes débiteurs (c/c & cc associés)	170 566	188 068	(17 502)	(9%)
Produits d'intérêts perçus d'avance	(1 762)	(2 749)	987	(36%)
Total brut des créances sur la clientèle	1 710 869	1 682 125	28 744	2%
A déduire couverture	(353 926)	(240 345)	(113 581)	47%
Provisions individuelles et additionnelles	(213 576)	(131 527)	(82 049)	62%
Provisions collectives	(11 115)	(9 615)	(1 500)	16%
Agios réservés	(129 235)	(99 203)	(30 032)	30%
Total net des créances sur la clientèle	1 356 943	1 441 780	(84 837)	(6%)

- **Crédits à la clientèle non échus** : Les comptes de prêts à la clientèle totalisent à fin décembre 2016 la somme de **1 226 839 mDT** contre **1 242 319 mDT** à fin 2015, soit une diminution de 15 480 mDT (-1%).

Les avances sur les placements à terme sont présentées sous la rubrique « Crédits à la clientèle non échus » pour un montant de **11 942 mDT** à fin 2016 contre **2 421 mDT** à fin 2015.

- **Les autres comptes débiteurs (comptes courants et c/c associés)** : Le solde de ces comptes a atteint à fin Décembre 2016 un total de **170 566 mDT** contre **188 068 mDT** à fin 2015, soit une diminution de **17 502 mDT** se détaillant ainsi :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Comptes Courants Débiteurs	168 047	185 549	(17 502)	(9%)
Comptes Courants Associés	2 519	2 519	-	0%
Total	170 566	188 068	(17 502)	(9%)

Ventilation des créances nettes sur la clientèle (hors créances sur établissements de Leasing) :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Entreprises liées	5 924	5 777	147	3%
Autres	1 351 019	1 436 003	(84 983)	(6%)
Total	1 356 943	1 441 780	(84 836)	(6%)

La ventilation des engagements de la clientèle par classe de risque (Hors créances sur les établissements de Leasing et Etat) se présente comme suit :

Nature de l'engagement	Actifs normaux (*)		Actifs non performants (**)		Total	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
Créances sur la clientèle	1 165 425	1 331 891	536 544	352 209	1 701 969	1 684 100
Engagement hors bilan	187 524	252 108	20 281	10 585	207 805	262 693
Total Brut	1 352 949	1 583 999	556 825	362 794	1 909 774	1 946 793
Total couverture constituée hors décôte (***)	(15 693)	(14 807)	(284 633)	(177 316)	(300 326)	(192 123)
Impact décôte			(53 584)	(47 805)	(53 584)	(47 805)
Total Net	1 337 256	1 569 192	218 608	137 673	1 555 864	1 706 865
%	86%	92%	14%	8%	100%	100%

(*) Créances classées A & B1

(**) Créances classées B2, B3 & B4

(***) Y compris le montant des provisions collectives.

Note 4.4 : AC4- Portefeuille - Titres Commercial

Le solde net de cette rubrique atteint **97 572 mDT** à fin décembre 2016 contre **96 720 mDT** à fin 2015 enregistrant une hausse de **852 mDT** détaillée comme suit :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Obligations	5 269	5 869	(600)	(10%)
Bons de trésor & intérêts rattachés	80 815	78 856	1 959	2%
Emprunt national	11 488	11 995	(507)	(4%)
Total	97 572	96 720	852	1%

- La ventilation des titres de transaction est comme suit :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Organismes publics	96 303	94 851	1 452	2%
Autres	1 269	1 869	(600)	(32%)
Total	97 572	96 720	852	1%

Note 4.5 : AC5- Portefeuille d'investissement

La situation nette du portefeuille d'investissement s'élève à fin décembre 2016 à **44 289 mDT** contre **38 769 mDT** à fin 2015 ; soit une augmentation de **5 520 mDT** :

Intitulé	Montant
Portefeuille Titres d'investissement brut à fin décembre 2015	44 258
(+) Participations libérées sur la période	5 953
(-) Cessions de participations	(1 823)
(+) Reclassement	-
Total brut des participations libérées fin 2016	48 388
A déduire : Couverture constituée fin 2016	(4 099)
Valeur nette des participations au 31 décembre 2016	44 289

Les titres de participation détenus par la Banque ne sont pas cotés en bourse et sont ventilés comme suit :

- Titres émis par les filiales présentent un solde de **35 508 mDT**. Il est à noter qu'au cours de l'exercice 2016, la Banque a participé à l'augmentation du capital de la filiale AIL pour 5 937 mDT.
- Titres émis par les autres entreprises présentant un solde de **12 880 mDT**.

Les mouvements sur les couvertures du portefeuille d'investissement de la Banque au 31 décembre 2016 :

Intitulé	31/12/2015	Dotations	Reprises	31/12/2016
Couverture sur portefeuille titres d'investissement	5 489	91	(1 481)	4 099
Total	5 489	91	(1 481)	4 099

Le détail des participations dans les filiales et entreprises associées est le suivant :

Raison Sociale	Structure du capital au 31/12/2016			Participation BTK au 31/12/2016				
	Capital (en DT)	Nbre Titres	VN (en DT)	Nbre Titres	% Part. BTK	Souscription (en DT)	Partie libérée (en DT)	CMP (en DT)
SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE	1 000 000	10 000	100	8 000	80%	800 000	800 000	100
ARAB INTERNATIONAL LEASE - AIL	25 000 000	2 500 000	10	2 375 000	95%	26 937 500	26 937 500	11
SOCIETE DE RECOUVREMENT DES CREANCES EL ISTIFA	300 000	30 000	10	30 000	100%	300 000	300 000	10
SOCIETE UNIVERS INVEST- SICAR	5 000 000	1 000 000	5	640 000	64%	3 200 000	3 200 000	5
UNIVERS PARTICIPATIONS - SICAF	500 000	50 000	10	49 500	99%	495 000	495 000	10
SOCIETE TUNIS CENTER	10 000 000	100 000	100	22 750	23%	2 275 000	2 275 000	100
SOCIETE TUNISIENNE DE PROMOTION DES POLES IMMOBILIERS ET INDUSTRIELS - STPI	4 000 000	40 000	100	12 000	30%	1 200 000	1 200 000	100
MEDAI	1 000 000	10 000	100	3 000	30%	300 000	300 000	100

Au cours de l'exercice 2016, la BTK a cédé les titres de participation détenus dans la STIP et DAR NAWAR (SNVV) :

Date	Titres	31/12/2015	Prix de cession	Résultat de cession	Reprise de provisions
16/05/2016	Société Nouvelle des Villages de Vacances "SNVV"	360	360	-	-
30/08/2016	Société Tunisienne des industries Pneumatiques "STIP"	1 463	787	(676)	1 463
Total		1 823	1 147	(676)	1 463

Note 4.6 : AC6- Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées au 31 décembre 2016 s'élève à **33 291 mDT** contre **33 154 mDT** au 31 décembre 2015 ; soit une augmentation de **137 mDT**.

Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Valeur Brute des immobilisations	69 162	62 553	6 609	11%
Fonds de commerce	954	954	-	0%
Logiciels et Système d'information	18 356	16 946	1 410	8%
Bâtiments Tours « B & C »	6 274	6 274	-	0%
Terrain	761	761	-	0%
Bâtiment Siège social	4 149	4 149	-	0%
Bâtiment Agences	12 308	9 369	2 939	31%
Matériel de transport	963	1 001	(38)	(4%)
Matériels de bureau et informatique	8 349	7 668	681	9%
Agencements, Aménagements & Installations	16 699	15 082	1 617	11%
Travaux et agencements en cours	349	349	-	0%
A déduire	(35 871)	(29 399)	(6 472)	22%
Amortissements cumulés	(35 520)	(29 048)	(6 472)	22%
Provisions sur immobilisations (*)	(351)	(351)	-	0%
Valeur comptable nette des immobilisations	33 291	33 154	137	0%

(*) Correspond principalement à une provision relative à des avances servies en 2007 et durant les exercices antérieurs dans le cadre de la mise en place du logiciel Global Banking.

Note 4.7 : AC7- Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à **18 101 mDT** contre **26 089 mDT** à fin 2015, soit une baisse nette de **7 988 mDT** détaillée comme suit :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Crédits au personnel sur le fonds social	2 428	2 711	(283)	(10%)
Les comptes de l'Etat	12 008	14 342	(2 334)	(16%)
Débiteurs divers (filiales & locataires)	114	110	4	4%
Débiteurs divers et autres actifs	605	787	(182)	(23%)
Comptes de régularisation	10 676	8 272	2 404	29%
Particip. dans des sociétés en liquidation	1 272	1 272	-	0%
Frais d'émission des emprunts obligataires	3 422	2 155	1 267	59%
Biens immobiliers destinés à la vente	4 567	3 718	849	23%
Total brut	35 092	33 367	1 725	5%
A déduire	(16 991)	(7 278)	(9 713)	133%
Les provisions sur les débiteurs divers & les cptes régul.	(11 373)	(1 100)	(10 273)	934%
Les provisions sur particip. dans les stés en liquidation	(969)	(969)	-	0%
Les résorptions des frais d'émission des emprunts obligataires	(1 384)	(1 200)	(184)	15%
Produits différés des créances sur l'Etat	(3 265)	(4 009)	744	(19%)
Total net des autres postes d'actif	18 101	26 089	(7 988)	(31%)

PASSIF

Note 4.8 : PA1- Banque Centrale et CCP

Les dettes envers la Banque Centrale s'élevaient au 31 décembre 2016 à **15 000 mDT**. Il s'agit de l'encours refinancement BCT au 31 décembre 2016 :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Emprunts de la BTK auprès de la BCT	15 000	-	15 000	-
Total	15 000	-	15 000	-

Note 4.9 : PA2- Dépôts & avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts des établissements bancaires et financiers s'élevaient au 31 décembre 2016 à **137 170 mDT** contre **111 401 mDT** au 31 décembre 2015, soit une hausse de **25 769 mDT** se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Emprunts en dinars sur le Marché Monétaire	88 000	16 000	72 000	450%
Emprunts en devises	48 518	95 354	(46 836)	(49%)
Dettes rattachées sur les placements des établissements bancaires & financiers	652	47	605	1287%
Total	137 170	111 401	25 769	23%

Note 4.10 : PA3- Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle s'élevaient au 31 décembre 2016 à **862 092 mDT** contre **921 715 mDT** au 31 décembre 2015, soit une baisse de **59 623 mDT**. Cette baisse se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Comptes courants ordinaires de la clientèle	147 302	150 839	(3 537)	(2%)
Comptes d'épargne de la clientèle	169 461	151 764	17 697	12%
C/C des non résidents en devises	45 118	38 624	6 494	17%
Comptes indisponibles	9 909	4 564	5 345	117%
Comptes de dépôts à terme	474 885	557 953	(83 068)	(15%)
Autres comptes créditeurs	17 480	18 940	(1 460)	(8%)
Intérêts payés d'avance	(2 063)	(969)	(1 094)	113%
Total brut	862 092	921 715	(59 623)	(6%)

Note 4.11 : PA4- Emprunts & Ressources spéciales

Les emprunts à long et à moyen terme ont atteint **493 805 mDT** au 31 décembre 2016 contre **460 085 mDT** au 31 décembre 2015, cette augmentation s'explique par l'utilisation des lignes BEI et PROPARCO et l'émission des lignes FADES, IFC, détaillées dans le tableau ci-après :

Libellé	31/12/2015	31/12/2016		
		Tirage	Remb.	Solde
Emprunt Obligataire 2010	30 178	-	3 969	26 209
Emprunt Obligataire 2012	37 687	-	10 771	26 916
Emprunt Obligataire 2014	36 703	-	5 684	31 019
Total emprunts locaux	104 568	-	20 424	84 144
Ligne PME Italienne	1 682	744	402	2 024
Emprunt BEI	56 868	24 894	-	81 762
Ligne BPCE	195 045	-	48 046	146 999
Ligne BERD	74 585	-	5 274	69 311
Ligne PROPARCO	21 887	26 631	-	48 518
Ligne FADES	-	19 417	-	19 417
Ligne IFC	-	36 389	-	36 389
Total ressources spéciales	350 067	108 075	53 722	404 420
Intérêts & comm. rattachés aux emprunts locaux & ressources spéciales	5 450	5 241	5 450	5 241
Total brut	460 085	113 316	79 596	493 805

Note 4.12 : PA5- Autres passifs

Les autres comptes de passif ont atteint au 31 décembre 2016 le montant de **57 867 mDT** contre **33 070 mDT** à fin 2015, soit une augmentation de **24 797 mDT**, détaillée comme suit :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Créditeurs divers	4 722	3 463	1 259	36%
Charges à payer	16 707	11 724	4 983	43%
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	234	238	(4)	(2%)
Les comptes de régularisations	28 039	10 174	17 865	176%
Provisions pour congés à payer	1 647	1 442	205	14%
Provisions pour risques et charges	6 518	6 029	489	8%
Total brut	57 867	33 070	24 797	75%

CAPITAUX PROPRES

Note 4.13 : CP- Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2016, le capital social s'élève à **100 000 mDT** composé de 1 000 000 d'actions d'une valeur nominale de **100 DT** libérées en totalité, détaillées comme suit :

Actionnaires	A fin 2015	Cessions	Acquisitions	Nbre d'actions à fin décembre 2016
BPCE IOM	60 000	-	-	60 000
Etat Tunisien	20 000	-	-	20 000
Etat Koweïtien	20 000	-	-	20 000
Total	100 000	-	-	100 000

Le total des capitaux propres net s'élève à **84 002 mDT** au 31 décembre 2016 contre un total de **167 555 mDT** au 31 décembre 2015, soit une variation négative de **83 553 mDT**. Le détail des capitaux propres se présente comme suit :

Libellé	Capital	Réserve légale	Fonds social	Réserves des bénéfices exonérés	Autres réserves (*)	Résultats reportés (**)	Résultat net de la période	Total
Solde à fin décembre 2015	100 000	10 000	3 865	11 643	34 626	1 351	6 070	167 555
Affectation du résultat 2015			749		5 500	(179)	(6 070)	-
Opérations sur fonds social			(1 010)					(1 010)
Résultat de l'exercice 2016							(82 543)	(82 543)
Solde à fin décembre 2016	100 000	10 000	3 604	11 643	40 126	1 172	(82 543)	84 002

(*) Réserves facultatives dont 19 639 mDT antérieures à 2014 non soumises à la retenue à la source.

(**) Résultats reportés dont 1 038 mDT de report à nouveau 2014 non soumis à la retenue à la source.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 5.1 : Cautions, Avals et autres garanties données

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Avals d'emprunts obligataires	-	120	(120)	(100%)
Avals de billets de trésorerie	-	8 500	(8 500)	(100%)
Avals, cautions & autres garanties donnés	153 693	195 085	(41 392)	(21%)
Total	153 693	203 705	(50 012)	(25%)

- Ventilation des cautions et avals hors bilan par nature de contrepartie :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Entreprises liées	27	27	-	0%
Autres	153 666	203 678	(50 012)	(25%)
Total	153 693	203 705	(50 012)	(25%)

Note 5.2 : Engagements donnés

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Engagements de financement donnés	30 287	53 248	(22 961)	(43%)
Engagements de financement donnés sur découvert mobilisé	860	530	330	62%
Engagements sur titres	296	176	120	68%
Total	31 443	53 954	(22 511)	(42%)

Note 5.3 : Engagements reçus

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Garanties ETAT	-	1 250	(1 250)	(100%)
Garanties SOTUGAR	2 334	5 193	(2 859)	(55%)
Garanties COTUNACE	3 137	7 186	(4 049)	(56%)
Total	5 471	13 629	(8 158)	(60%)

Par ailleurs, il est à noter que les garanties sous formes d'hypothèques immobilières inscrites au profit de la Banque et constituées sur les engagements à la clientèle ne sont pas comprises dans les engagements reçus.

ETAT DE RESULTAT

Le produit net bancaire au titre de la période allant du 1^{er} janvier à fin décembre 2016 s'élève à **57 526 mDT** contre **75 454 mDT** pour la même période en 2015, soit une baisse de **17 928 mDT** (-24%).

La décomposition du produit net bancaire (PNB) est expliquée au niveau des notes suivantes.

Note 6.1 : PR1 - Intérêts & revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés perçus totalisent **96 857 mDT** à fin décembre 2016 contre **107 573 mDT** pour la même période en 2015, soit une baisse de **10 716 mDT** (-10%), et se détaillent comme suit :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Intérêts des placements au marché monétaire	268	626	(358)	(57%)
Intérêts sur opérations de change à terme	764	818	(54)	(7%)
Intérêts des comptes débiteurs	16 912	17 857	(945)	(5%)
Intérêts des crédits à court terme	20 905	25 017	(4 112)	(16%)
Intérêts des crédits à moyen & long terme	54 345	59 335	(4 990)	(8%)
Commissions d'engagement	308	249	59	24%
Commissions sur cautions & avals	3 355	3 671	(316)	(9%)
Total	96 857	107 573	(10 716)	(10%)

Note 6.2 : PR2- Commissions

Les commissions perçues de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 totalisent **22 136 mDT** contre **21 469 mDT** pour la même période en 2015, enregistrant ainsi une augmentation de **667 mDT (+3%)**, et se détaillent comme suit :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Commissions d'études & gestion	3 723	4 015	(292)	(7%)
Commissions sur opérations bancaires dinars	15 449	14 365	1 084	8%
Comm. sur op. de change & de commerce ext.	2 964	3 089	(125)	(4%)
Total	22 136	21 469	667	3%

Le détail des commissions sur opérations bancaires en dinars se présente comme suit :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Autres commissions	394	16	378	2363%
Commissions monétiques	1 253	655	598	91%
Commissions moyens de paiement	4 458	4 443	15	0%
Frais et commissions sur comptes	9 344	9 251	93	1%
Total	15 449	14 365	1 084	8%

Note 6.3 : PR3- Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les revenus du portefeuille titres commercial et les opérations financières totalisent à fin décembre 2016 un montant de **8 692 mDT** contre **7 984 mDT** à fin décembre 2015, soit une augmentation de **708 mDT** résultant principalement de :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Solde en gains sur opérations financières (change)	3 825	3 267	558	17%
Intérêts sur Obligations et Bons de Trésor	5 548	4 701	847	18%
Moins et plus values de cession	(681)	16	(697)	(4356%)
Total	8 692	7 984	708	9%

Note 6.4 : PR4 - Revenus du portefeuille titres d'investissement

Les revenus du portefeuille titres d'investissement totalisent à fin décembre 2016 un montant de **4 226 mDT** contre **6 794 mDT** à fin décembre 2015, soit une baisse de **2 568 mDT**. Les revenus du portefeuille d'investissement incluent les dividendes et les jetons de présence.

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Filiales de la Banque	2 749	5 398	(2 649)	(49%)
Autres participations	1 477	1 396	81	6%
Total	4 226	6 794	(2 568)	(38%)

Le détail des dividendes se présente comme suit :

Société	Dividendes 2016	Dividendes 2015
TANKMED	1 044	864
SOCIETE UNIVERS OBLIGATIONS - SICAV	16	15
SOTULUB	68	-
VERITAS	64	64
STEG INTERNATIONAL SERVICES	150	150
STE SPFT CARTHAGO	58	193
APAVE TUNISIE	10	23
STE EL ISTIFA	170	2 418
UNIVERS PARTICIPATIONS - SICAF	-	396
STE TUNIS CENTER	683	683
STE AIL	1 710	1 710
Total	3 973	6 516

Note 6.5 : CH1- Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont enregistré durant la période écoulée à fin décembre 2016 un montant de **73 005 mDT** contre un montant de **67 446 mDT** pour la même période en 2015, soit une augmentation de **5 559 mDT**.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Intérêts des emprunts sur le marché monétaire	5 042	4 678	364	8%
Intérêts des emprunts locaux à M. & L. Terme	6 316	7 812	(1 496)	(19%)
Intérêts des emprunts extérieurs à M. & L. Terme	7 002	4 090	2 912	71%
Intérêts des dépôts à vue et épargne de la clientèle	6 950	5 968	982	16%
Intérêts des dépôts et placements de la clientèle	33 267	32 740	527	2%
Prime de couverture de risque de change	14 428	12 158	2 270	19%
Total	73 005	67 446	5 559	8%

Note 6.6 : CH2- Commissions encourues

Les commissions encourues ont enregistré durant la période écoulée à fin décembre 2016 un montant de **1 380 mDT** contre un montant de **920 mDT** pour la même période en 2015, soit une augmentation de **460 mDT**.

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Commissions encourues sur emprunts locaux	127	88	39	44%
Commissions encourues sur opérations bancaires Dinars	1 073	657	416	63%
Commissions sur op. de changes & d'arbitrages	180	175	5	3%
Total	1 380	920	460	50%

Note 6.7 : PR5/CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif s'élevaient à **84 308 mDT** à fin décembre 2016 contre **26 235 mDT** pour la même période en 2015, soit une hausse de **58 073 mDT**.

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Provisions individuelles et additionnelles sur les créances de la clientèle	82 449	23 380	59 069	253%
Provisions collectives	1 500	1 450	50	3%
Perte sur créances	359	1 405	(1 046)	(74%)
Total dotations aux provisions affectées	84 308	26 235	58 073	221%

Le détail des dotations aux provisions sur les créances de la clientèle se présente comme suit :

Intitulé	31/12/2016			31/12/2015		
	Dotations	Reprises	Net	Dotations	Reprises	Net
Provisions individuelles	84 391	7 721	76 670	19 813	7 226	12 587
Provisions additionnelles	8 600	2 821	5 779	14 168	3 375	10 793
Provisions collectives	1 500	-	1 500	1 450	-	1 450
Total provisions	94 491	10 542	83 949	35 431	10 601	24 830

Note 6.8 : PR6/CH5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

La rubrique dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement présente un solde de **1 390 mDT** au titre de l'exercice 2016 contre un solde de **161 mDT** pour l'exercice 2015, soit une augmentation de **1 229 mDT**.

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Dotations aux provisions sur participations	(91)	(229)	138	(60%)
Total dotations aux provisions et pertes affectées	(91)	(229)	138	(60%)
Reprise des provisions sur participations	1 481	378	1 103	292%
Plus-values de cession des participations	-	12	(12)	(100%)
Total	1 390	161	1 229	763%

Note 6.9 : PR7- Les autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élevaient à fin décembre 2016 à **415 mDT** contre **675 mDT** au titre de la même période en 2015, enregistrant ainsi une baisse de **260 mDT** (-39%).

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Revenus des loyers des immeubles	337	605	(268)	(44%)
Autres produits	78	70	8	11%
Total	415	675	(260)	(39%)

Note 6.10 : CH6- Frais du personnel

Les frais du personnel ont atteint à fin décembre 2016 la somme de **28 557 mDT** contre **24 605 mDT** à fin décembre 2015, soit en augmentation de **3 952 mDT** (+16%).

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Salaires & appointements	22 730	19 205	3 525	18%
Charges sociales	5 532	5 027	505	10%
Autres frais et charges liés au personnel	295	373	(78)	(21%)
Total	28 557	24 605	3 952	16%

L'augmentation des salaires et appointements s'explique comme suit :

Rubrique de la variation	Variations
Départs négociés	795
Augmentations (légalés et promotions)	1 705
Recrutements et conversions SIVP en CDI	1 025
Total	3 525

Note 6.11 : CH7- Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont atteint à fin décembre 2016 un montant de **13 807 mDT** contre un montant de **11 092 mDT** à fin décembre 2015, soit une augmentation de **2 715 mDT**, et se détaillent comme suit :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Impôts & taxes	1 887	358	1 529	427%
Travaux, fournitures & services extérieurs	10 974	9 781	1 193	12%
Transport & déplacements	946	953	(7)	(1%)
Total	13 807	11 092	2 715	24%

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Note 7 – Liquidités et Equivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2016 un solde négatif de **96 542 mDT** contre un solde négatif de **82 072 mDT** au 31 décembre 2015 se détaillant ainsi :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Avoirs en caisses et créances et dettes auprès des banques locales et BCT	7 021	27 386	(20 365)	(74%)
Avoirs auprès des banques étrangères	39 955	1 897	38 058	2006%
Soldes des prêts et emprunts sur le marché monétaire et dettes rattachées	(143 518)	(111 355)	(32 163)	29%
Total	(96 542)	(82 072)	(14 470)	18%

Note 8 – Bilan par maturité

Le bilan par maturité de la Banque se présente au 31/12/2016 comme suit :

	≤1 mois	1 mois< M≤3 mois	3 mois< M≤6 mois	6 mois< M≤1 an	1 an < M≤2 ans	2 ans < M≤5 ans	5 ans< M≤7 ans	M>7 ans	Actifs/Passifs insensibles au taux	Total
I-ACTIFS										
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT									6 422	6 422
Créances sur la BCT									31 195	31 195
Créances sur les établissements bancaires et financiers	20 517	4 667	3 644	6 389	13 222	3 667			10 019	62 124
Créances sur la clientèle	184 427	67 492	46 555	46 555	141 495	332 170	221 305	26 620	644 251	1 710 870
Créances à échéance (0,1)	184 427	67 492	46 555	46 555	141 495	332 170	221 305	26 620	-	1 066 619
Créances à échéance (2,3 et 4)									511 346	511 346
Créances en Contentieux										-
Impayés									31 339	31 339
Comptes ordinaires débiteurs									101 566	101 566
Portefeuille -titres	1 282	-	1 838	-	13 538	54 312	26 533	-	42 504	140 007
Titres de transactions	1 282				10 500	42 500	26 533			80 815
Titres de placement					1 200	4 000			69	5 269
Titres d'investissement			1 838		1 838	7 812			42 435	53 923
Valeurs immobilisées										69 162
Autres actifs									41 045	41 045
Total (A)	206 226	72 159	52 037	52 944	168 255	390 149	247 838	26 620	734 390	2 060 825
II-PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES										
Banque Centrale de Tunisie et CCP										-
Emprunts auprès de la BCT	15 000	-								15 000
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers										-
Emprunts auprès des établissements bancaires et financiers	137 170	-								137 170
Dépôts de la clientèle	172 258	-	155 208	74 506	64 583	16 615	7 980	357 082	14 345	862 578
Dépôts à vue								202 329		202 329
Particuliers										-
Sociétés privées										-
Institutionnels										-
Autres sommes dues								17 480		17 480
Comptes spéciaux d'épargne								129 560		129 560
Comptes d'épargne logement	2 675		-	2 407	2 407	7 222	4 815	4 547	-	24 073
Autres comptes d'épargne	1 583		-	1 583	1 583	4 748	3 166	3 166	-	15 828
Dépôts à terme et bons de caisse	145 000		130 208	70 516	60 593	4 645	-	-	14 345	425 307
Certificats de dépôts	23 000		25 000	-	-	-	-	-	-	48 000
Emprunts obligataires	4 401		19 479	20 466	30 392	9 405	-	-	84 143	168 286
Autres emprunts	22 518		18 694	37 607	78 719	211 986	34 158	-	5 243	408 925
Provisions									291 153	291 153
Amortissements									35 871	35 871
Autres passifs									57 840	57 840
CAPITAUX PROPRES									84 001	84 001
Total (B)	351 347	-	193 381	132 580	173 694	238 006	42 138	357 082	572 597	2 060 825
Gap entre Actifs et passifs (A)-(B)	-145 121	72 159	-141 344	-79 636	-5 438	152 142	205 700	-330 462	161 794	0

Note 9 – Transactions avec les parties liées

Opérations réalisées avec l'AIL

- La BTK a accordé à l'AIL quatre crédits à moyen terme et escompte. L'encours de l'ensemble des engagements Bilan à l'AIL s'élève au 31 décembre 2016 à 31 988 mDT. A cet effet, les intérêts facturés à l'AIL au titre de l'exercice 2016 sont de 1 414 mDT sur les prêts MLT.
- Parmi les engagements hors bilan de la BTK au 31 décembre 2016 figure un crédit documentaire de la société « AIL » pour un montant de 229 mDT.
- Le montant des autres frais et commissions relatifs à l'exercice 2016 s'élève à 165 mDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2016 un compte courant de la société « AIL » pour un montant de 7 738 mDT. A cet effet, les agios débiteurs facturés à l'AIL au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 331 mDT.
- La Banque a conclu avec l'AIL, en 2002 un contrat de location d'un local à usage administratif. Le montant facturé par la Banque au titre de l'exercice 2016 s'élève à 65 mDT.
- La Banque a conclu avec l'AIL en 2010 un contrat de location d'un local sis au complexe immobilier « City Centre » à Sfax. La superficie occupée par l'AIL est de 55 m² abritant son agence à la ville de Sfax. Le montant facturé par la Banque au titre de l'exercice 2016 s'élève à 9 mDT.
- La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de la société AIL. Le montant refacturé courant 2016 s'élève à 99 mDT.

- La Banque a conclu avec l'AIL, en 2011 un contrat d'achat de 7 voitures détaillées comme suit :
 - (1) Voiture AUDI Matricule 7096 TU 150 acquise le 30 mars 2011 d'un montant de 104 mDT.
 - (2) Voiture JETTA Matricule 4287 TU 150 acquise le 2 mars 2011 d'un montant de 34 mDT.
 - (3) Deux voitures POLO Matricule 4291 TU 150 et 4355 TU 150 acquises le 2 mars 2011 d'un montant de 22 mDT chacune.
 - (4) Deux voitures POLO Matricule 9034 TU 153 et 9038 TU 153 acquises le 5 septembre 2011 d'un montant de 26 mDT chacune.
 - (5) Voiture PASSAT Matricule 9017 TU 150 acquise le 19 décembre 2011 d'un montant de 59 mDT.
- La Banque a conclu avec l'AIL, en 2016 un contrat d'achat de 2 voitures détaillées comme suit :
 - (1) Voiture POLO Matricule 559 TU 190 acquise le 30 juin 2016 d'un montant de 31 mDT.
 - (2) Voiture POLO SEDAN Matricule 9034 TU 192 acquise le 30 septembre 2016 d'un montant de 32 mDT.

Le montant des dettes relatives aux opérations de leasing s'élève à 80 KDT au 31 décembre 2016.

- Convention de partenariat commercial : la Banque a conclu le 16 novembre 2012 une convention avec la société « AIL » ayant pour objet de fixer les droits et obligations des deux parties dans le cadre d'un partenariat sur la mise en place de financements de biens sous la forme de location avec option d'achat et promesse de vente en fin de contrat, et ce pour le compte de clients ou prospects BTK.

Etant précisé qu'en vertu de cette convention, la BTK réalise des opérations de financements spécifiques de crédit-bail, la Banque sera en charge auprès de ses clients de l'ensemble des démarches nécessaires à la commercialisation des produits AIL. Celle-ci sera seule responsable de la décision d'engagement et de la gestion du contrat.

Ainsi, la BTK sera rémunérée par le biais de deux commissions :

- Une commission commerciale, révisable semestriellement, en fonction du taux d'intérêt à appliquer au client :

Taux d'intérêt	Taux de la commission
$9\% \leq T < 10,92\%$	0,5%
$T < 9\%$	0,35%

- Le reversement de 50% des frais de dossiers facturés par l'AIL.

Au 31 décembre 2016, aucune opération de commercialisation des produits AIL n'a été effectuée par la BTK.

- Conventions de location :

En 2012, la BTK a réservé dans ses agences de Nabeul et Gabes des locaux au profit de l'AIL, pour les superficies respectives de 35 m² et 19 m². Les conventions de location ont été signées en 2014 :

- Agence Nabeul : la convention prend effet à compter du 1^{er} décembre 2010 pour un loyer mensuel initial de 1 000 DT avec une augmentation annuelle de 5%. Ainsi, le montant facturé par la Banque en 2016 s'élève à 15 mDT HT ;
- Agence Gabes : la convention prend effet à compter du 1^{er} février 2011 pour un loyer mensuel initial de 350 DT avec une augmentation annuelle de 5%. Ainsi, le montant facturé par la Banque en 2016 s'élève à 5 mDT HT.

Opérations réalisées avec EI ISTIFA

- La Banque a conclu avec « EI ISTIFA », société détenue à hauteur de 100%, un contrat de location d'un local à usage administratif. Le montant facturé par la Banque au 31 décembre 2016 s'élève à 31 mDT.
- Le bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2016 des dépôts à vue de la société « EL ISTIFA » pour un montant de 104 mDT.

- La Banque affecte au profit de « EL ISTIFA » deux cadres salariés dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant a fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la Banque au 31 décembre 2016 s'élève à 241 mDT HT.
- En 2016, la BTK a conclu avec la société « EL ISTIFA » une convention de détachement de cadres. En vertu de cette convention, la BTK met à la disposition de la société « EL ISTIFA » un cadre en qualité de chargé de recouvrement, et ce pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction à compter du 1^{er} juillet 2016. Les salaires seront directement attribués par la société « EL ISTIFA » sans aucune facturation complémentaire à recevoir de la BTK.
- Au 31 décembre 2016, la société « EL ISTIFA » bénéficie d'une caution de la BTK pour un montant de 20 mDT.
- La BTK a signé, le 29 janvier 2014, une convention de recouvrement pour compte avec sa filiale de recouvrement « EL ISTIFA », cette convention a fait l'objet d'un avenant le 1^{er} janvier 2015, fixant les nouvelles conditions de rémunération suivantes :
 - Un montant forfaitaire de 250 Dinars HT, représentant les frais d'étude du dossier ;
 - Une commission de recouvrement variable selon le montant total de la créance, calculée sur le montant effectivement recouvré par dossier et ce conformément au tableau ci-après :

Montant de la créance	Commission de recouvrement
Inférieur à 20 000 DT	5%
Supérieur ou égal à 20 000 DT et inférieur à 100 000 DT	4%
Supérieur ou égal à 100 000 DT et inférieur à 500 000 DT	3%
Supérieur ou égal à 500 000 DT	1,5%

Par ailleurs, tous les frais résultant de la mission du mandataire (frais huissier notaire, frais d'expertises, honoraires des avocats, frais d'enregistrement des jugements et des actes conclus avec les débiteurs) restent à la charge de la BTK, suite à la présentation des pièces justificatives.

A ce titre, la société « EL ISTIFA » a pris en charge 598 créances en recouvrement pour compte de la BTK courant 2016. Le montant des frais facturés par la société « EL ISTIFA » au titre de l'exercice 2016 se détaille comme suit :

- Frais d'étude des dossiers : 132 mDT HT ;
- Commissions de recouvrement variable : 188 mDT HT.

Opérations réalisées avec Univers Participations SICAF

- Univers Participations SICAF, société détenue à hauteur de 99,79%, occupe un bureau dans le siège de la Banque, et ce à titre gratuit.
- Le bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2016 des dépôts à vue de « Univers Participation SICAF », pour un montant de 4 mDT.
- Dépôts à terme : durant 2016, la relation présente les dépôts suivants :
 - Un dépôt à terme d'un montant de 330 mDT octroyé le 11 janvier 2016 à échéance le 9 janvier 2017 au taux de 5%. Ce dépôt a généré des charges d'intérêts en 2016 d'un montant de 17 mDT.
 - Un dépôt à terme d'un montant de 200 mDT octroyé le 3 février 2016 à échéance le 2 février 2017 au taux de 5,55%. Ce dépôt a généré des charges d'intérêts en 2016 d'un montant de 11 mDT.
 - Un dépôt à terme d'un montant de 100 mDT octroyé le 19 février 2016 à échéance le 18 février 2017 au taux de 5,55%. Ce dépôt a généré des charges d'intérêts en 2016 d'un montant de 5 mDT.

Opérations réalisées avec la SCIF

- Le bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2016 des dépôts à vue pour un montant de 179 mDT de la SCIF, société détenue à hauteur de 80%.
- A cet effet, les intérêts servis à la société « SCIF » au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 8 mDT.

- En date du 21 octobre 2014, la SCIF a conclu avec la BTK un contrat d'emprunt par lequel la BTK consent à la SCIF une ligne de facilité de caisse d'un montant en principal de 200 mDT. Le taux d'intérêt est fixé au TMM plus 1,75 point l'an. Cette facilité de caisse est consentie pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction et n'est couverte par aucune garantie.
- En date du 27 décembre 2009, la SCIF a conclu avec la BTK une convention d'étude, de montage, de placement et de gestion de l'emprunt obligataire « BTK 2009 ». Selon cette convention, les charges constatées courant l'exercice 2016 s'élèvent à 750 DT.

Il s'agit de la quote-part de la commission de gestion de 15 mDT à répartir sur 20 ans.

- Convention cadre de distribution : La Banque a conclu, le 16 novembre 2012, une convention cadre avec la « SCIF » ayant pour objet de consentir à la BTK le droit de distribution des OPCVM gérés par la SCIF ainsi que l'ensemble des produits commercialisés par celle-ci.

Il est entendu que le droit de distribution ainsi consenti par la « SCIF » à la BTK n'est pas exclusif à celle-ci.

Au titre de son activité de distribution d'OPCVM et autres produits financiers, la BTK percevra une commission de placement trimestrielle, dont le taux annuel et les modalités de calcul sont définis par nature de produit dans le cadre d'une convention dédiée.

- Convention de distribution « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » : la Banque perçoit une commission de distribution de 0,225% calculée sur la base de la valeur des souscriptions nettes des rachats, réalisés aux guichets de la BTK, et rapportée au nombre de jours effectifs de placement. Le décompte de la commission se fait en prenant en compte la variation quotidienne de la valeur liquidative de la SICAV.

La commission est à la charge de la « SCIF » et est payée trimestriellement.

Au 31 décembre 2016, et à titre exceptionnel, la commission de distribution des actions Univers Obligations SICAV a été annulée.

- Convention de distribution « FCP UNIVERS AMBITION CEA » : la Banque perçoit une commission de distribution de 0,25% calculée sur la base de la valeur des souscriptions nettes des rachats, réalisés aux guichets de la BTK, et rapportée au nombre de jours effectifs de placement. Le décompte de la commission se fait en prenant en compte la variation hebdomadaire de la valeur liquidative du FCP.

La commission est à la charge de la « SCIF » et est payée trimestriellement.

Au 31 décembre 2016, aucune opération de placement n'a été réalisée.

- Convention de distribution « FCP UNIVERS AMBITION PLUS » : la Banque perçoit une commission de distribution de 0,25% calculée sur la base de la valeur des souscriptions nettes des rachats, réalisés aux guichets de la BTK, et rapportée au nombre de jours effectifs de placement. Le décompte de la commission se fait en prenant en compte la variation hebdomadaire de la valeur liquidative du FCP.

La commission est à la charge de la « SCIF » et est payée trimestriellement.

Au 31 décembre 2016, aucune opération de placement n'a été réalisée.

- Aux termes des règlements intérieurs des fonds communs de placement, « FCP UNIVERS AMBITIONS CEA » et « FCP UNIVERS AMBITIONS PLUS », gérés par la SCIF, la BTK est désignée comme dépositaire en vertu des conventions signées en Novembre 2012. En rémunération de ses services, la Banque perçoit une commission annuelle égale à 0,10%HT de l'actif net, avec un minimum de 500 dinars, lequel minimum n'est pris en considération qu'à partir du deuxième exercice du FCP.

Au 31 décembre 2016, les commissions facturées par la Banque au titre de la période s'élèvent à 500 dinars pour chaque fond.

- La BTK confie à la SCIF la tenue du registre de ses actionnaires. En contrepartie de ses services, la SCIF perçoit comme rémunération 1 mDT annuellement.

Opérations réalisées avec Univers Invest SICAR

- Le bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2016 des dépôts à vue de « Univers Invest SICAR » société détenue à hauteur de 64%, pour un montant de 31 mDT.
- A cet effet, les intérêts servis à la société « Univers Invest SICAR » au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 1 mDT.

- La Banque affecte au profit de « Univers Invest SICAR », un cadre salarié occupe le poste de Directeur Général dont le coût correspondant refacturé par la Banque s'élève au 31 décembre 2016 à 9 mDT HT.

Opérations réalisées avec MEDAI

- Dépôts à terme : au 31 décembre 2016, la relation présente un dépôt à terme de 900 mDT renouvelé le 20 septembre 2016 à échéance le 20 mars 2017 au taux de 5,75%. Ce dépôt a généré en 2016 des charges d'intérêts d'un montant de 40 mDT.
- Le bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2016 des dépôts à vue de la société MEDAI pour un montant de 95 mDT.
- La Banque a affecté, au profit de la « MEDAI », un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant refacturé par BTK s'élève au 31 décembre 2016 à 15 KDT HT.

Opérations réalisées avec STPI

- Le bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2016 des dépôts à vue de la « STPI », pour un montant de 34 DT.
- La Banque a affecté, au profit de la « STPI », un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant refacturé par la BTK s'élève au 31 décembre 2016 à 111 mDT HT.
- La BTK a accordé en 2014 à la « STPI » 2 crédits à moyen terme. L'encours de l'ensemble des engagements de la « STPI » s'élève au 31 décembre 2016 à 5 984 mDT.

Opérations réalisées avec Tunis Center

- Le bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2016 un compte courant créditeur de « Tunis Center » pour un montant de 41 mDT. A cet effet, les intérêts servis à la société Tunis Center au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 4 mDT.
- La Banque affecte au profit de Tunis Center, un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant a fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la Banque au 31 décembre 2016 s'élève à 118 mDT.
- La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de la société « Tunis Center ». Le montant refacturé courant 2016 s'élève à 29 mDT.
- La Banque a conclu avec « Tunis Center » un contrat de location, d'un local sis au complexe « Palmarium ». Le montant payé par la Banque en 2016 s'élève à 119 mDT.

Opérations réalisées avec UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

- La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :
 - de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, et
 - de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

En contrepartie de ses services, la BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 mDT HT payable trimestriellement.

Autres opérations

- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2016 des encours d'emprunts en devises auprès de la société « BPCE » pour un montant de 174 841 mDT, qui proviennent des débloqués suivants :
 - (1) Un emprunt de 40 000 KEURO en 2013 ;
 - (2) Un emprunt de 25 000 KEURO en 2014 ;
 - (3) Un emprunt de 40 000 KEURO en 2015.

La BTK a supporté des intérêts sur ces lignes au cours de 2016 de 1 610 mDT.

- La société « BPCE-IOM » qui détient 60% du capital de la Banque a fourni au 31 décembre 2016 à la BTK des prestations de service intellectuel (management fees) pour un montant de 2 317 mDT. Il est à noter que ces montants ont été provisionnés dans l'attente des autorisations nécessaires. Le montant total des provisions constatées à ce titre s'élève au 31 décembre 2016 à 9 371 mDT.
- La société « BPCE-IOM » a consenti, pour le compte de la BTK en sa qualité de maison mère, une garantie à première demande en faveur de PROPARCO, BEI et BERD afin de garantir le paiement en cas de défaillance de la BTK, des versements que celle-ci devrait effectuer dans le cadre des conventions de crédits accordés par PROPARCO, BEI et BERD à la BTK. Les commissions supportées par la BTK à ce titre pendant l'exercice 2016 se détaillent comme suit :
 - Commission de garantie BEI Entreprendre : 564 mDT,
 - Commission de garantie BERD : 465 mDT, et
 - Commission de garantie PROPARCO : 324 mDT.
- Dans le cadre de la convention de contre garantie accordée par la BTK à la BPCE-IOM concernant la relation ETAP, la BTK a facturé courant 2016 les montants suivants :

Montants en mDT	Engagements
1 ^{er} Semestre 2016	140
2 ^{ème} Semestre 2016	133
Total général	273

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

***Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de la Banque Tuniso-Koweitienne BTK-Groupe BPCE***

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers de la Banque Tuniso-Koweitienne BTK-Groupe BPCE « BTK » pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers, ci-joints, de la Banque Tuniso-Koweitienne-Groupe BPCE, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 1 649 936 KDT et un déficit s'élevant à 82 543 KDT.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque Tuniso-Koweïtienne-Groupe BPCE au 31 décembre 2016 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

Paragraphes d'observations

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- 1- Tels que décrits au niveau de la note 2.1.1 aux états financiers, compte tenu de la perte enregistrée en 2016, la banque ne respecte ni les ratios de solvabilité ni les normes de concentration et de division des risques prévus par la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie, ce qui l'exposerait à des sanctions pécuniaires non provisionnées dans les états financiers clos le 31 décembre 2016, car non encore arrêtées et signifiées par la Banque Centrale de Tunisie à la date du présent rapport.
- 2- Tels que décrits dans la note 3.1.4 aux états financiers, les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 ont été établis compte tenu des dispositions de la circulaire de la BCT n°2015-12 du 22 juillet 2015 prévoyant des mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises exerçant dans le secteur touristique. L'application de cette circulaire par la Banque a eu pour effet la non constatation de dotations aux provisions additionnelles pour un montant de 6 776 KDT dont 2 621 KDT se rapportant à l'exercice 2015.
- 3- Ainsi qu'il est indiqué dans la note 2.1.2 aux états financiers, les travaux d'analyse, de justification et d'apurement, entamés depuis l'exercice 2015, des anciens soldes

composant les divers comptes de régularisation actifs et passifs, ont révélé un risque net de 4,1 MDT, qui a été totalement provisionné au niveau des états financiers clos le 31 décembre 2016.

- 4- Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note 2.2 aux états financiers, la banque a reçu, le 10 janvier 2017, une notification de vérification fiscale approfondie couvrant les exercices 2013- 2014 et 2015. Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, l'impact final ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.
- 5- Les états financiers clos le 31 décembre 2016 font état d'un solde de charges à payer s'élevant à 9 371 KDT correspondant à des frais d'assistance technique fournie par la société "BPCE-IOM" durant l'exercice 2016 et antérieur non encore facturés mais provisionnés dans l'attente de la finalisation des procédures de régularisation nécessaires. La charge correspondante de l'année 2016, outre l'effet de l'actualisation, s'élève à 2 317 KDT.
- 6- Au cours de l'accomplissement de notre mission, nous avons pris connaissance de certaines infractions commises par des employés de la Banque.
La Banque a déposé une plainte auprès du procureur de la république du tribunal de première instance de Gabes en date du 11 novembre 2016.
En application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales et du paragraphe 36 de la norme 10 de l'ordre des experts comptables de Tunisie, nous avons révélé ces faits délictueux au procureur de la république du tribunal de première instance de Tunis.
Les effets des infractions commises et identifiées, à la date du présent rapport, s'élèvent à 239 KDT et sont entièrement provisionnés dans les états financiers clos au 31 décembre 2016.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous vous signalons les observations suivantes :

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. A l'exception des points notés dans les paragraphes d'observations, les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous avons relevé certaines insuffisances qui sont présentées dans nos rapports sur le contrôle interne communiqués à la Banque et qui font partie intégrante de ce rapport.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 31 mai 2017

Les Commissaires aux Comptes

Les commissaires aux comptes associés

M.T.B.F.

Mohamed Lassaad BORJI

La Générale d'Audit et Conseil

GAC

Chiheb GHANMI

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

***Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de la Banque Tuniso-Koweïtienne BTK-Groupe BPCE***

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Nous vous informons que votre Conseil d'administration ne nous a pas informés de nouvelles conventions conclues au cours de l'exercice 2016. Par ailleurs nos travaux, nous ont permis de relever les opérations suivantes :

1. En 2016, la société " EL ISTIFA " a conclu avec la BTK une convention de détachement de cadres. En vertu de cette convention, la BTK met à la disposition de la société " EL ISTIFA " un cadre chargé du recouvrement, et ce pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction à compter du 1er juillet 2016. Les salaires seront directement attribués par la société " EL ISTIFA " sans aucune facturation complémentaire de la part de la BTK.

2. En 2016, la BTK a conclu deux contrats de crédit-bail avec l'AIL portant sur deux véhicules : Une voiture POLO acquise en date du 30 juin 2016 pour un montant de 31 KDT et une voiture POLO SEDAN acquise en date du 30 septembre 2016 pour un montant de 32 KDT
3. Durant l'exercice 2016, la société MEDAI a affecté des dépôts à terme pour 900 KDT rémunérés au taux de 5,75%. Ces dépôts ont généré des charges d'intérêts pour 40 KDT.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes conclues au cours des exercices antérieurs s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

1. Conventions conclues avec BPCE-IOM

➤ Convention de prestation intellectuelle :

La société « BPCE-IOM », actionnaire majoritaire de la Banque, a fourni des prestations d'assistance technique en faveur de la Banque. Le montant des frais à facturer par BPCE IOM au titre de l'exercice 2016 s'élève à 2 317 KDT. Le montant total des provisions constatées à ce titre s'élève, au 31 décembre 2016, à 9 371 KDT.

Il est à préciser que ces prestations ne sont pas encore facturées et ont été provisionnées dans l'attente de la finalisation des procédures administratives.

➤ Conventions de garantie à première demande :

- La société « BPCE-IOM » a consenti, pour le compte de la BTK, une garantie à première demande en faveur de la Société de Promotion et de Participation pour la Coopération Economique – PROPARCO afin de garantir le paiement en cas de défaillance de la BTK, des versements que celle-ci devrait effectuer dans le cadre de la convention de crédit accordé par PROPARCO en date du 21 octobre 2015, pour un montant en principal de 20 M€. Cet engagement de garantie donne lieu à la perception au profit de « BPCE IOM » d'une commission sur la base du nombre de jours exacts écoulés et d'une année de 360 jours, calculée au taux de 0,5% sur le montant maximum de l'engagement de garantie soit 24 M€.

L'encours du crédit PROPARCO s'élève au 31/12/2016 à 20 M€ soit 48 518 KDT. Les commissions payées en 2016 au titre de cette convention se sont élevées à 324 KDT.

- Les sociétés « BPCE » et « BPCE IOM » ont consenti, pour le compte de la BTK, une garantie à première demande en faveur de la Banque Européenne d'Investissement - BEI afin de garantir le paiement en cas de défaillance de la BTK, des versements que celle-ci devrait effectuer dans le cadre de la convention de crédit accordé par la BEI en date du 4 décembre 2014, pour un montant en principal de 20 M€. Au titre de la garantie ainsi consentie, la somme des montants à payer par « BPCE » et « BPCE IOM » ne pourra excéder 24 M€. Cet engagement de garantie donne lieu à la perception au profit de « BPCE » d'une commission sur la base du nombre de jours exacts écoulés et d'une année de 360 jours, calculée au taux de 1% sur le montant maximum de l'engagement de garantie soit 24 M€.

L'encours du crédit BEI s'élève au 31/12/2016 à 10 M€ soit 24 259 KDT. Les commissions payées en 2016 au titre de cette convention se sont élevées à 564 KDT.

- La société « BPCE-IOM » a consenti, pour le compte de la BTK, une garantie à première demande en faveur de la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement – BERD afin de garantir le paiement en cas de défaillance de la BTK, des versements que celle-ci devrait effectuer dans le cadre de la convention de crédit accordé par BERD en date du 24 janvier 2014, pour un montant en principal de 40 M€. Cet engagement de garantie donne lieu à la perception au profit de « BPCE IOM » d'une commission sur la base du nombre de jours exacts écoulés et d'une année de 360 jours, calculée au taux de 0,5% sur l'encours du crédit.

L'encours du crédit BERD s'élève au 31/12/2016 à 28,6 M€ soit 69 311 KDT. Les commissions payées en 2016 au titre de cette convention se sont élevées à 465 KDT.

➤ **Conventions de contre-garantie en risque :**

- En date du 30 avril 2014, la « BPCE IOM » et la BTK ont conclu une convention, en vertu de laquelle, la BTK a mis en place une contre-garantie en risque à hauteur de 20 M\$, et ce en garantie d'un prêt accordé par la « BPCE IOM » à l'Entreprise Tunisienne des Activités Pétrolières « ETAP ».

Cet engagement de contre-garantie donne lieu à la perception au profit de la BTK d'une commission de 1% l'an calculée sur l'encours du crédit (20 M\$ remboursable trimestriellement jusqu'au 06 juin 2019).

L'encours du crédit accordé par la BPCE à l'ETAP est de 22 998 KDT au 31/12/2016. Les commissions perçues en 2016 au titre de cette convention se sont élevées à 273 KDT.

Ces quatre dernières conventions n'ont fait l'objet ni d'une autorisation du conseil d'administration ni d'une approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2. Conventions conclues avec l'Arab International Lease (AIL)

➤ **Convention de partenariat commercial :**

La Banque a conclu, le 16 novembre 2012, une convention avec la société « AIL » ayant pour objet de fixer les droits et obligations des deux parties dans le cadre d'un partenariat sur la mise en place de financement de biens sous la forme de location avec option d'achat et promesse de vente en fin de contrat, et ce pour le compte des clients ou prospects BTK.

En vertu de cette convention, la BTK sera en charge auprès de ses clients de l'ensemble des démarches nécessaires à la commercialisation des produits AIL. Celle-ci sera seule responsable de la décision d'engagement et de gestion du contrat.

La BTK sera rémunérée par le biais de deux commissions :

- Une commission commerciale, révisable semestriellement, en fonction du taux d'intérêt à appliquer au client :

Taux d'intérêt	Taux de la commission
$9\% \leq T < 10,92\%$	0,5%
$T < 9\%$	0,35%

- Le reversement de 50% des frais de dossiers facturés par l'AIL.

Au 31/12/2016, aucune opération relevant de cette convention n'a été effectuée.

➤ **Conventions de location :**

- En 2012, la BTK a réservé dans ses agences de Nabeul et Gabes des locaux au profit de l'AIL, pour les superficies respectives de 35 m² et 19 m². Les conventions de location ont été signées en 2013 :
 - Agence Nabeul : la convention prend effet à compter du 1 décembre 2010 pour un loyer mensuel initial de 1 000 DT avec une augmentation annuelle de 5%. Ainsi, le montant facturé par la Banque en 2016 s'élève à 15 KDT en Hors Taxes ;
 - Agence Gabes : la convention prend effet à compter du 1 février 2011 pour un loyer mensuel initial de 350 DT avec une augmentation annuelle de 5%. Ainsi, le montant facturé par la Banque en 2016 s'élève à 5 KDT en Hors Taxes.
- En 2010, la banque a conclu avec l'AIL un contrat de location d'une parcelle d'un local sis au complexe immobilier « City Centre » à Sfax. La superficie occupée par l'AIL est de 55 m² abritant son agence à la ville de Sfax. Le montant facturé par la banque au cours de 2016 s'élève à 9 KDT.
- En 2002, la banque a conclu avec l'AIL un contrat de location d'un local à usage administratif. Le montant facturé par la banque au titre de 2016 s'élève à 65 KDT.

➤ **Convention d'acquisition de véhicules :**

En 2011, la banque a acquis auprès de l'AIL sept véhicules détaillés comme suit :

- Une voiture AUDI acquise en date du 30/03/2011 pour un montant de 104 KDT ;
- Une voiture JETTA acquise en date du 02/03/2011 pour un montant de 34 KDT ;
- Deux voitures POLO acquises en date du 02/03/2011 à raison de 22 KDT chacune ;
- Deux voitures POLO acquises en date du 05/09/2011 à raison de 26 KDT chacune ;
- Une voiture PASSAT acquise en date du 19/12/2011 pour un montant de 59 KDT.

Le montant des dettes relatives aux opérations de leasing s'élève, au 31 décembre 2016, à 80 KDT. Cette convention n'a pas fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration.

➤ **Autres conventions :**

La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de la société AIL. Le montant refacturé, courant 2016, s'élève à 99 KDT.

3. Conventions conclues avec la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière (SCIF)

➤ **Convention cadre de distribution :**

Le 16 novembre 2012, la Banque a conclu une convention cadre avec la « SCIF » ayant pour objet de consentir à la BTK le droit de distribution des OPCVM gérés par la « SCIF » ainsi que l'ensemble des produits commercialisés par celle-ci.

Il est entendu que le droit de distribution ainsi consenti par la « SCIF » à la BTK n'est pas un droit exclusif.

Au titre de son activité de distribution d'OPCVM et autres produits financiers, la BTK percevra une commission de placement trimestrielle, dont le taux annuel et les modalités de calcul sont définis par nature de produit dans le cadre d'une convention dédiée. En 2016, aucune commission n'a été perçue par la banque.

➤ **Convention de distribution « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV »**

La banque perçoit une commission de distribution de 0,225% calculée sur la base de la valeur des souscriptions nettes des rachats, réalisées aux guichets de la BTK, et rapportée au nombre de jours effectifs de placement. Le décompte de la commission se fait en prenant en compte la variation quotidienne de la valeur liquidative de la SICAV. La commission est à la charge de la « SCIF » et est payée trimestriellement.

Au 31 décembre 2016, et à titre exceptionnel, la commission de distribution des actions Univers Obligation SICAV a été annulée.

➤ **Convention de distribution « FCP UNIVERS AMBITION CEA »**

La banque perçoit une commission de distribution de 0,25% calculée sur la base de la valeur des souscriptions nettes des rachats, réalisées aux guichets de la BTK, et rapportée au nombre de jours effectifs de placement. Le décompte de la commission se fait en prenant en compte la variation hebdomadaire de la valeur liquidative du FCP. La commission est à la charge de la « SCIF » et est payée trimestriellement.

Au 31 décembre 2016, aucune opération de placement n'a été réalisée.

➤ **Convention de distribution « FCP UNIVERS AMBITION PLUS »**

La banque perçoit une commission de distribution de 0,25% calculée sur la base de la valeur des souscriptions nettes des rachats, réalisées aux guichets de la BTK, et rapportée au nombre de jours effectifs de placement. Le décompte de la commission se fait en prenant en compte la variation hebdomadaire de la valeur liquidative du FCP. La commission est à la charge de la « SCIF » et est payée trimestriellement.

Au 31/12/2016, aucune opération de placement n'a été réalisée.

➤ **Convention de dépositaire pour « FCP UNIVERS AMBITIONS PLUS » et « FCP UNIVERS AMBITION CEA »**

Aux termes des règlements intérieurs des fonds communs de placement, « FCP UNIVERS AMBITIONS CEA » et « FCP UNIVERS AMBITIONS PLUS », gérés par la SCIF, la BTK est désignée comme dépositaire en vertu des conventions signées en novembre 2012. En rémunération de ses services, la Banque perçoit une commission annuelle égale à 0,10% HT de l'actif net, avec un minimum de 500 dinars, lequel minimum n'est pris en considération qu'à partir du deuxième exercice du FCP.

En 2016, les commissions facturées par la Banque s'élèvent à 500 dinars pour chaque fonds.

➤ **Autres conventions**

- La BTK confie à la SCIF la tenue du registre de ses actionnaires. En contrepartie de ses services, la SCIF perçoit comme rémunération 1 KDT annuellement.
- En date du 27 décembre 2009, la « SCIF » a conclu avec la BTK une convention d'étude, de montage, de placement et de gestion de l'emprunt obligataire «BTK 2009». Au titre de cette convention, la « SCIF » perçoit une commission de gestion annuelle de 750 dinars sur la durée de l'emprunt soit 20 ans.

4. Conventions conclues avec la Société « EL ISTIFA »

- La banque a conclu avec la société « EL ISTIFA », société détenue à hauteur de 100%, un contrat de location d'un local à usage administratif. Le montant facturé par la banque au titre de l'exercice 2016 s'élève à 31 KDT.
- La banque affecte au profit de « EL ISTIFA » deux cadres salariés dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant a fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la banque au titre de l'exercice 2016 s'élève à 241 KDT.
- La BTK a signé, le 29 janvier 2014, une convention de recouvrement pour compte avec sa filiale de recouvrement « EL ISTIFA », qui a fait l'objet d'un avenant le 1^{er} janvier 2015, moyennant la rémunération suivante :
 - Un montant forfaitaire de 250 Dinars HT, représentant les frais d'étude du dossier.
 - Une commission de recouvrement variable selon le montant total de la créance, calculée sur le montant effectivement recouvré par dossier et ce conformément au tableau ci-après :

MONTANT DE LA CREANCE	COMMISSION DE RECOUVREMENT
INFERIEUR A 20 000 DT	5%
SUPERIEUR <i>ou</i> EGAL A 20 000 DT ET INFERIEUR A 100 000 DT	4%
SUPERIEUR <i>ou</i> EGAL A 100 000 DT ET INFERIEUR A 500 000 DT	3%
SUPERIEUR <i>ou</i> EGAL A 500 000 DT	1,5%

Par ailleurs, tous les frais résultant de la mission du mandataire (frais huissier notaire, frais d'expertises, honoraires des avocats, frais d'enregistrement des jugements et des actes conclus avec les débiteurs) restent à la charge de la BTK, suite à la présentation des pièces justificatives.

A ce titre, la société « EL ISTIFA » a pris en charge 598 créances en recouvrement pour compte de la BTK courant 2016. Au titre de l'exercice 2016, les prestations assurées par la société « EL ISTIFA » se détaillent comme suit :

- Frais d'étude des dossiers : 132 KDT (HT) et
- Commissions de recouvrement variable : 188 KDT (HT)

5. Conventions conclues avec la Société « TUNIS CENTER »

- La banque affecte au profit de « Tunis Center », un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant a fait l'objet d'une refacturation en 2016 et s'élève à 118 KDT.
- La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de la société « Tunis Center ». Le montant refacturé courant 2016 s'élève à 29 KDT.

La banque a conclu avec « Tunis Center » un contrat de location, d'un local sis au complexe « Palmarium ». Le montant facturé par la société « Tunis Center » à la BTK au titre de l'exercice 2016 s'élève à 119 KDT.

6. Conventions conclues avec UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV ». Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » et
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV ».

En contrepartie de ses services, La BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 KDT HT payable trimestriellement.

7. Autres opérations

- La banque a affecté au profit de « Univers Invest SICAR », un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général dont le coût correspondant refacturé par la banque s'élève, au titre de 2016, à 9 KDT.
- La banque a affecté, au profit de la « MEDAI », un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant refacturé par la BTK s'élève, au titre de 2016, à 15 KDT.
- La banque a affecté, au profit de la « STPI », un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant refacturé par la BTK s'élève, au titre de 2016, à 111 KDT.
- En 2008, et dans le cadre de la prise de participation du groupe BPCE dans le capital de la BTK, cette dernière a supporté, pour le compte du groupe, les frais d'enregistrement de l'acte de cession des actions pour un montant de 61 KDT ainsi que d'autres frais annexes à la cession (Frais d'hébergement, déplacement des représentants du groupe, etc.) pour un montant de 35 KDT. En 2016, la créance correspondante envers BPCE OCEOR, s'élevant à 96 KDT, a été annulée par perte.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II-5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- La rémunération fixe de l'ancien Directeur Général a été fixée par le conseil d'administration réuni le 16 février 2012. Cette rémunération englobe une partie fixe, l'attribution de deux voitures de fonction et la prise en charge de ses frais de consommables à hauteur d'un seuil prédéterminé. La rémunération variable de l'ancien Directeur Général est conditionnée par l'atteinte d'objectifs prédéfinis. Cette rémunération s'est élevée à 263 KDT au titre de l'exercice 2016 y compris des charges patronales totalisant 25 KDT.

A noter que l'ancien Directeur Général de la banque a démissionné en date du 8 avril 2016. Ses indemnités de fin de service se sont élevées à 429 KDT y compris des charges patronales totalisant 89 KDT.

- Le nouveau Directeur Général de la Banque a été nommé par le conseil d'administration réuni le 27 juillet 2016 à compter de ce jour et pour une durée de trois (3) années qui prendra fin à l'issue de l'AGO à tenir en 2019 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

La rémunération du nouveau Directeur Général a été fixée par les comités des nominations et des rémunérations réunis le 27 juillet 2016 et le 28 septembre 2017.

Cette rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2016 à un montant brut de 482 KDT y compris des charges patronales de 99 KDT. Elle englobe outre le salaire et les indemnités, la prise en charge des frais de transport aérien des membres de sa famille, des frais de consommables et de gardiennage et des frais d'installation dans son logement respectivement dans la limite de 25 KDT, 12 KDT et 25 KDT. Le Directeur Général bénéficie également de deux voitures de fonction avec chauffeurs.

Les rémunérations restant dues au Directeur Général s'élèvent, au 31/12/2016, à 252 KDT y compris des charges patronales de 52 KDT.

- La rémunération fixe des Directeurs Généraux Adjointes a été fixée en vertu des décisions des conseils d'administration en date du 16 février 2012 et du 3 décembre 2014.

La rémunération variable des Directeurs Généraux Adjointes est déterminée sur la base de leur rémunération fixe brute annuelle et conditionnée par l'atteinte d'objectifs prédéfinis. Ainsi, les critères retenus et les seuils à atteindre pour l'exercice 2016 ont été fixés par le comité des nominations et des rémunérations du 13 avril 2016 et approuvés par le conseil d'administration réuni le même jour.

- La rémunération du Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Développement s'est élevée au titre de l'exercice 2016 à un montant brut de 275 KDT y compris des charges patronales de 56 KDT, elle englobe outre les salaires et indemnité, la prise en charge :

- des frais de logement à hauteur d'un seuil prédéterminé ;
- des frais de déménagement au départ et au retour et
- d'un vol aller/retour Tunisie-France pour lui ainsi que pour sa famille.

Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Développement bénéficie également d'une voiture de fonction.

- La rémunération du Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Finances et Ressources s'est élevée au titre de l'exercice 2016 à un montant brut de 228 KDT y compris des charges patronales de 46 KDT, elle englobe outre les salaires et indemnité, la prise en charge :

- des frais de logement à hauteur d'un seuil prédéterminé ;
- un vol aller/retour Tunisie-France pour lui ainsi que pour sa famille et
- des cours de langue.

Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Finances et Ressources bénéficie également d'une voiture de fonction.

- Les membres du conseil d'administration ainsi que les membres des comités issus du conseil sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juillet 2016 et ce, pour une enveloppe annuelle brute de 320 KDT.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 mai 2006, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 31 mai 2017

Les Commissaires aux Comptes

Les commissaires aux comptes associés
M.T.B.F.

Mohamed Lassaad BORJI

La Générale d'Audit et Conseil
GAC

Chiheb GHANMI
